

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : le 8 avril 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, Mme de SAINT SALVY Marie-Christine, M. BAUDE Théo, M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mr GILSON Marc, Mme VIOT Martine

Absents représentés : Mme JAMOT Hélène donne pouvoir à Mr BAUDE Théo, M. BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique

Absent non représenté : Mme GROUX Gisèle

N°2024-27. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 MARS 2024

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 18 avril 2024

Le Maire, Guy POULLE



La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation : le 8 avril 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, Mme de SAINT SALVY Marie-Christine, M. BAUDE Théo, M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mr GILSON Marc, Mme VIOT Martine, Mme GROUX Gisèle

Absents représentés : Mme JAMOT Hélène donne pouvoir à Mr BAUDE Théo, M. BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique

N°2024-28. TAUX IMPOSITION 2024

Annule et remplace la délibération N°2024-15 du 28 mars 2024

Conformément à la loi N°80-10 du 10 janvier 1980 le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité (Pour : 14 voix, Contre : 1 voix) :

- **Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2024 à 36.62%**
(Augmentation 1%)
- **Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2024 à 50.40%**
(Augmentation 1%)
- **Fixe le taux de taxe d'habitation pour l'exercice 2024 à 13.24%**
(Augmentation 1%)

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 18 avril 2024

Le Maire, Guy POULLE



La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation : le 8 avril 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique,
M. HERBERT François-Xavier, Mme de SAINT SALVY Marie-Christine, M. BAUDE Théo, M. GILLARD
David, Mme TALBERT Maria, Mr GILSON Marc, Mme VIOT Martine, Mme GROUX Gisèle

Absents représentés : Mme JAMOT Hélène donne pouvoir à Mr BAUDE Théo, M. BRAULT Sébastien
donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme
ROLSHAUSEN Monique

N°2024-29. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ALSH

Afin d'apporter des précisions selon les prérogatives transmises par les services de la CAF et de
la MSA, il est nécessaire d'apporter une actualisation du règlement intérieur de l'ALSH.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à
l'unanimité APPROUVE le règlement intérieur modifié de l'ALSH, annexé à la présente
délibération.**

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 18 avril 2024

Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN



M. P.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation : le 8 avril 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, Mme de SAINT SALVY Marie-Christine, M. BAUDE Théo, M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mr GILSON Marc, Mme VIOT Martine, Mme GROUX Gisèle

Absents représentés : Mme JAMOT Hélène donne pouvoir à Mr BAUDE Théo, M. BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique

N°2024-30. SATESE 37 : MODIFICATIONS DES STATUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 6 décembre 2021, modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022,

Vu la délibération n°2024-04 du SATESE 37, en date du 18 mars 2024, portant sur l'actualisation de ses statuts, suite à l'adhésion de la commune de Larçay au SIAEPA d'Azay sur Cher - Veretz,
Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 29 mars 2024,

Entendu le rapport de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

EMET un avis FAVORABLE sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 18 mars 2024,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 18 avril 2024

Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN



(Handwritten signature)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation : le 8 avril 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, Mme de SAINT SALVY Marie-Christine, M. BAUDE Théo, M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mr GILSON Marc, Mme VIOT Martine, Mme GROUX Gisèle

Absents représentés : Mme JAMOT Hélène donne pouvoir à Mr BAUDE Théo, M. BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique

N°2024-31. RAPPORT CLECT DU 20 MARS 2024

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 20 mars 2024 pour procéder à l'évaluation des charges liées à

- La compétence petite enfance, enfance, jeunesse
- La compétence voirie
- La compétence GEMAPI
- La compétence PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaités par les communes
- La compétence transport scolaire

Conformément au tableau présenté, les attributions d'investissement s'élèvent à 487 449.58€, les attributions de fonctionnement s'élèvent à 1 476 473.13€ pour l'ensemble des communes du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport présenté (ci annexé) et les attributions de la commission.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 18 avril 2024

Le Maire, Guy POULLE



La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation : le 8 avril 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique,
M. HERBERT François-Xavier, Mme de SAINT SALVY Marie-Christine, M. BAUDE Théo, M. GILLARD
David, Mme TALBERT Maria, Mr GILSON Marc, Mme VIOT Martine, Mme GROUX Gisèle

Absents représentés : Mme JAMOT Hélène donne pouvoir à Mr BAUDE Théo, M. BRAULT Sébastien
donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme
ROLSHAUSEN Monique

N°2024-32. CREANCES ADMISES EN NON VALEUR

Vu l'état présenté par le SGC de Joué les Tours pour le Budget Commune concernant les
admissions en non-valeur,

le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE à l'unanimité la prise en charge par la commune du solde des créances présentées dont le montant s'élève à 19.78€ (selon liste N°6268030531 du 05/04/2024)**
- **DONNE toute délégation utile à Monsieur le Maire**

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 18 avril 2024

Le Maire, Guy POULLE



La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN

Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. A.'